

Je fais contrôler régulièrement ma vue par un ophtalmologiste

Service d' ophtalmologie de l'hôpital de Gonesse

Adresse du site : www.docvadis.fr/service-ophtamologique-de-l-hopital-de-gonesse



Validé par
le Comité Scientifique Ophtalmologie

Une consultation régulière chez un ophtalmologiste est vivement conseillée pour permettre un suivi régulier de votre vue.

Puis-je consulter mon ophtalmologiste en direct, sans passer par mon médecin traitant ?

Dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie, la consultation chez un ophtalmologiste en accès direct est limitée à certaines maladies bien précises. Il s'agit des troubles de la réfraction, c'est à dire, prescription et renouvellement de verres correcteurs ainsi que du dépistage du glaucome et de son suivi.

Il est donc souvent nécessaire de passer par votre médecin traitant.

A quelle fréquence dois-je consulter mon ophtalmologiste ?

Au-delà de 45 ans, il est recommandé de faire contrôler régulièrement votre vue. Un bilan complet tous les 2 ou 3 ans est recommandé. Ces bilans réguliers sont importants car ils permettent de détecter, par exemple, une forme débutante de glaucome, maladie grave de la vision qui peut aboutir à la perte totale de la vue. En agissant tôt, il est possible de préserver votre vue.

Y a-t-il des circonstances où mes visites doivent être plus fréquentes ?

Une consultation doit être demandée quand un problème se fait sentir au niveau des yeux : un trouble de la vision de près ou de loin, un œil rouge ou douloureux... Certaines maladies, comme le diabète, l'excès de cholestérol ou le surpoids favorisent le développement des problèmes de vue et demandent un contrôle des yeux plus rapproché. En outre, si des personnes de votre famille souffrent de glaucome, il est particulièrement recommandé de faire contrôler régulièrement vos yeux. Dans ce cas, les visites chez l'ophtalmologiste peuvent être plus rapprochées afin de permettre un meilleur suivi.

Que va rechercher l'ophtalmologiste ?

Si le motif de la visite est un défaut de vision, un appareil appelé réfractomètre est placé sur vos deux yeux. Il permet d'étudier les courbures de l'œil afin de déterminer la puissance des verres correcteurs qu'il est éventuellement nécessaire d'envisager.

Le réfractomètre étudie les courbures de l'œil

Puis la consultation va porter sur l'examen attentif de l'œil à l'aide d'une lampe grossissante : la lampe à fente ou biomicroscope pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'un problème de cornée ou de cristallin.

L'examen attentif de l'œil est fait avec une lampe grossissante

La tension oculaire, c'est-à-dire la pression qui s'exerce à l'intérieur de l'œil, est ensuite mesurée pour dépister un éventuel glaucome. Dans ce cas, un tonomètre par contact ou à air pulsé est utilisé. Il va envoyer un jet d'air sur l'œil et mesurer la déformation provoquée qui est proportionnelle à la pression qui règne à l'intérieur de l'œil. L'examen est tout au plus désagréable, mais indolore.

La tension oculaire est mesurée avec un tonomètre pour dépister un éventuel glaucome

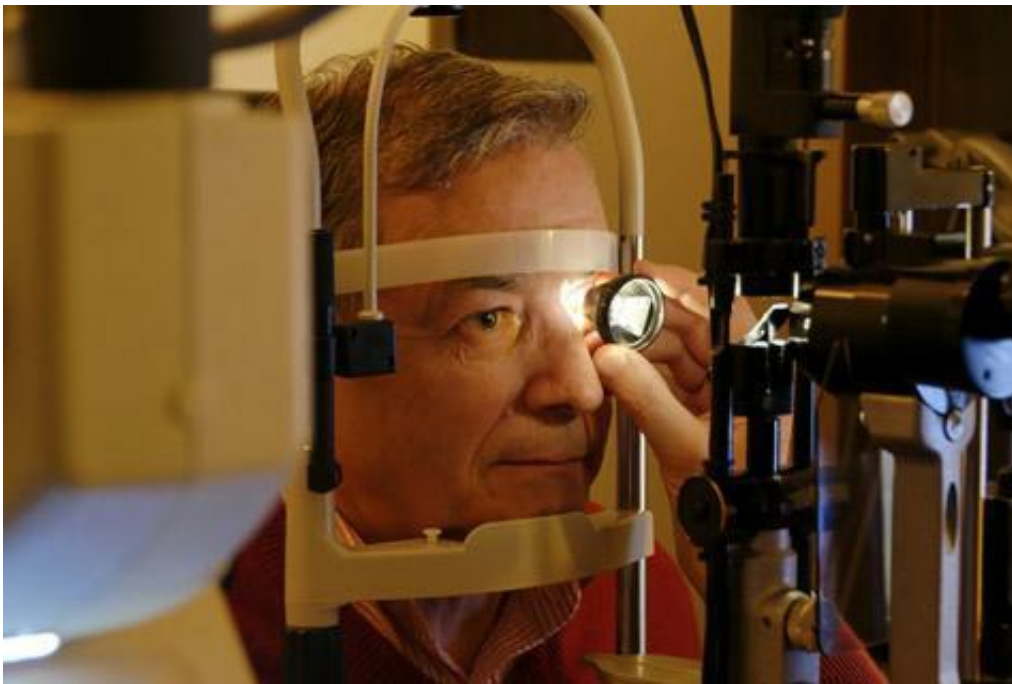
Un examen du fond d'œil, avec ou sans dilatation de la pupille par des gouttes, peut aussi être réalisé afin de visualiser l'état de la rétine, des vaisseaux sanguins et du nerf optique. Si le fond d'œil est réalisé avec une dilatation de la pupille, il ne vous est pas possible de conduire dans les deux heures qui suivent l'examen.

Le fond d'œil visualise la rétine, les vaisseaux et le nerf optique

Au-delà de 45 ans, il est conseillé de faire contrôler régulièrement votre vue tous les 2 ou 3 ans. Seuls ces examens réguliers indolores peuvent aider à prévenir l'apparition de maladies capables de détériorer la vue de façon parfois irrémédiable.



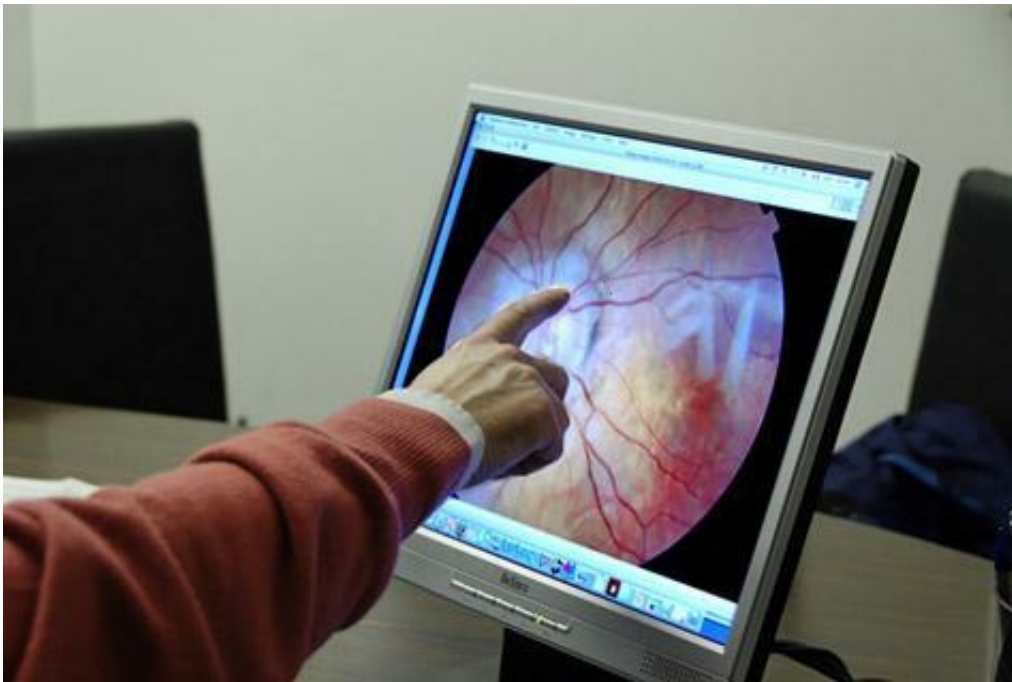
Le réfractomètre étudie les courbures de l'œil



L'examen attentif de l'œil est fait avec une lampe grossissante



La tension oculaire est mesurée avec un tonomètre pour dépister un éventuel glaucome



'oeil visualise la rétine, les vaisseaux et le nerf optique